

### Recommandations importantes

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au chef du bureau de douane du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de vente du navire, l'acte de francisation doit impérativement être rapporté au chef du bureau de douane du port d'attache du navire dans un délai d'un mois à compter de la vente (art. 231 du code des douanes), accompagné de l'acte de vente.

L'acheteur doit, afin de faire établir un nouvel acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même chef du bureau de douane, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), et une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance ou facture de moins de 6 mois).

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du conservateur des hypothèques maritimes compétent.

**A défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera à lui être réclamé.**

Le changement de pavillon doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au bureau de douane ainsi que le cas échéant à la souscription d'une déclaration réglementaire d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, rapprochez-vous, dans votre intérêt, du chef du bureau de douane du port d'attache qui vous fournira tous les renseignements utiles.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## ACTE DE FRANCISATION

et

## TITRE DE NAVIGATION

**F H 2 7 8**

## NAVIRE DE PLAISANCE

Bureau fiscal des douanes et droits indirects  
 Service navigation  
 1 quai du Gal Lawton Collins - BP 735  
 50107 CHERBOURG cedex  
 Tél. 09 70 27 44 80 - Fax: 02 33 23 34 16

**Identification du navire**

Nom du navire : JAMBO  
 N° de francisation (matricule) : FHZ78009501 (FHZ78)  
 N° d'immatriculation : CH F54824  
 Bureau de port d'attache : CHERBOURG BUREAU

**Caractéristiques du navire**

Type : SLOOP  
 Modèle : J 97  
 Constructeur : J BOATS EUROPE SAS 85 OLLONNE  
 Si construction amateur, ne peut être vendu avant le :  
 Navire modifié : oui  non   
 Modification effectuée par un particulier : oui  non   
 Si modification effectuée par un particulier, ne peut être vendu avant le :  
 Année de construction : 2016  
 Numéro CIN : FR-JBC97073K617  
 Catégorie de conception : A  B  C  D   
 Longueur de coque : 9.61 mètres    Largeur de coque : 3.33 mètres  
 Nombre total de moteurs : 1

Moteur	Marque	Modèle	N° série	Puissance en kW	Puissance en CV administratifs	Nbre Carburant
fixe	VOLVO	D1-20	5102374870B	13.8	3	1

**Propriétaire(s)**

Nom et Prénom : BOUHANNA PIERRE  
 Né(e) le 29/09/1967 à NEUILLY-SUR-SEINE  
 Adresse : 2, VILLA PASTEUR  
 Code Postal : 92200 Ville : NEUILLY-SUR-SEINE

**Copropriétaire(s)**

Parts :

**Locataire(s)**

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Délivré à CHERBOURG BUREAU, le 25/02/2021

Pour le directeur général des douanes et des droits indirects,  
 POY Bruno PARÉ



Direction des douanes et des droits indirects  
 Service maritime  
 Place de la Marine  
 CS 1000  
 50100 CHERBOURG-BREVILLE cedex